



Les 12 marqueurs du SCoT

→ page 20 à 25

Rapport d'activité 2024

Et fenêtre sur 2025

Faits marquants et trajectoire

Nantes Métropole
Saint-Nazaire Agglomération
Erdre et Gesvres
Estuaire et Sillon
Pays de Blain Communauté

**Pôle
métropolitain**
Nantes — Saint-Nazaire

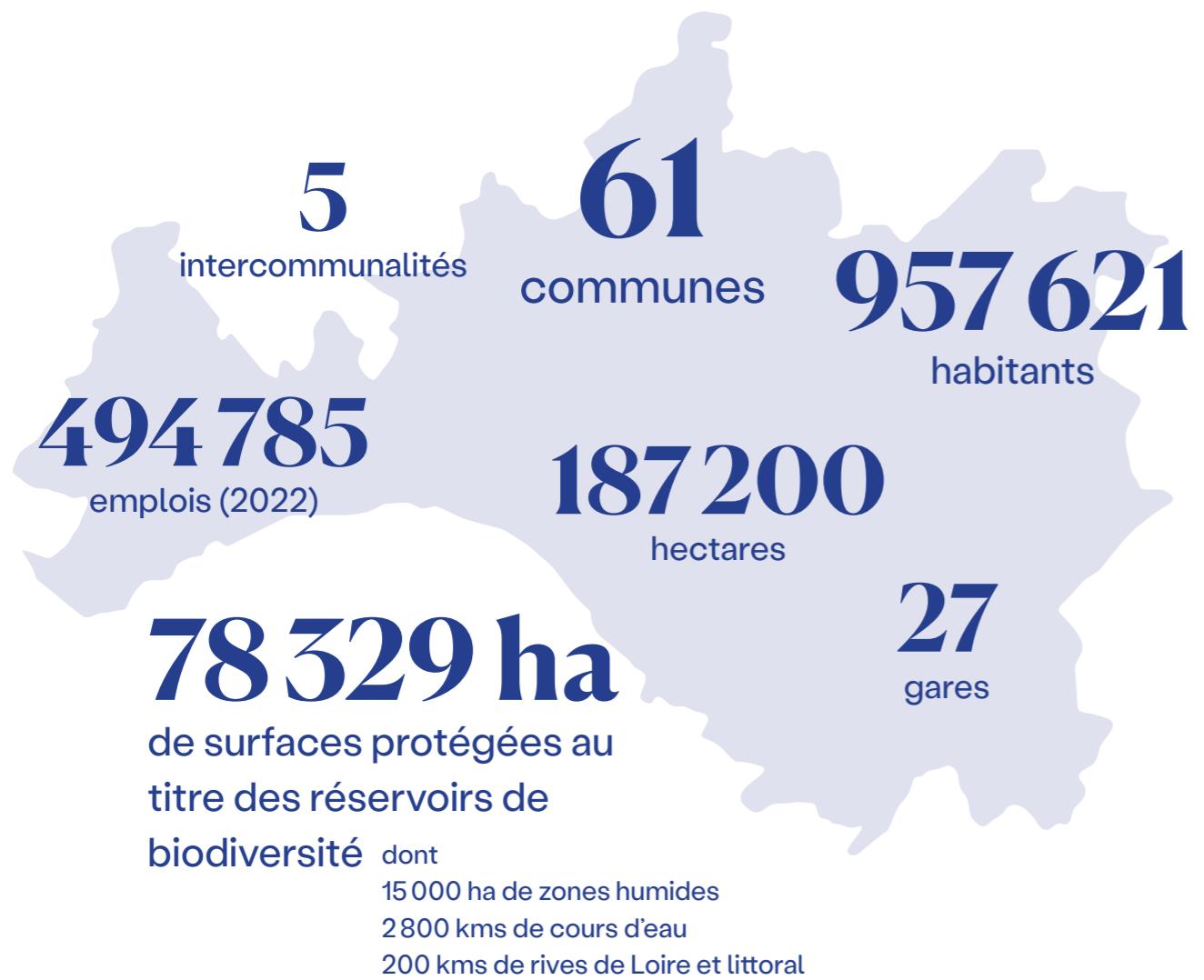
Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en 3 mots

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire regroupe 5 intercommunalités : Nantes métropole, Saint-Nazaire agglomération, communautés de communes Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et Pays de Blain communauté.

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire n'est pas une collectivité de plus. Il est avant tout **un espace de dialogue, de coopération et d'expé-**

rimentation entre cinq intercommunalités qui ont su dépasser leurs clivages pour construire un destin commun.

Nantes Saint-Nazaire est un espace de vie et de projets de 61 communes et de plus de 950 000 habitants, reposant sur une stratégie territoriale renouvelée, bâtie autour de trois principes : l'habitabilité, la robustesse et la coopération.



Une année rythmée, récompensée par un vote à l'unanimité de l'arrêt du SCoT

Le vote à l'unanimité de l'arrêt du SCoT le 27 février 2025 est l'aboutissement d'un long processus de travail itératif fait d'ateliers, d'assemblées, de réunions publiques et de rendez-vous avec les élus et collectivités de notre grand territoire.

Cette coconstruction a été enrichie par la mobilisation des partenaires de la fabrique urbaine, institutionnels, techniques, scientifiques et plus généralement les citoyens et acteurs de la société civile. Qu'ils en soient ici, toutes et tous remerciés.

Le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) est ainsi une œuvre commune, pilotée par les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et en cohérence avec les travaux de notre trajectoire à 2050.

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), programme d'actions, ces mois de travail ont permis de décliner l'ensemble des pièces indispensables à la formulation de notre SCoT 3, tout en accompagnant la nouvelle trajectoire définie par des temps de débat politique, de visites inspirantes et d'expérimentations nouvelles.

C'est pourquoi ce rapport d'activité s'ouvre également aux premiers mois de l'année 2025, afin de rendre compte de la finalisation du projet de SCoT et du lancement de nouvelles études et expérimentations toujours au service de la justesse de notre trajectoire.



PARTIE 1

**Le Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire,
espace de coopérations
au service d'une vision
commune**

PARTIE 1

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, espace de coopérations au service d'une vision commune

→ Vie des assemblées

Un comité syndical ouvert au débat

Le comité syndical se réunit 4 fois par an et se structure autour d'un temps de vote des délibérations et d'un temps organisé de débat principal, sur des sujets stratégiques qui doivent éclairer la reflexion de nos élus. Les sujets abordés au 2^e semestre 2024 et au 1^{er} semestre 2025 ont été :

→ **L'économie entre métropolisation et justice spatiale**, le 8 novembre 2024 à Saint-Herblain à la Maison de l'entrepreneuriat et des transitions (voir page 9).

→ **La gouvernance politique et le futur pilotage de la trajectoire du SCoT**, le 19 décembre 2024 à Nantes : face aux multiples incertitudes et à la nécessité de piloter la trajectoire au plus près de l'évolution des dynamiques territoriales, ce comité syndical avait pour objectif de débattre des nouveaux indicateurs à mettre en place, et des modalités de leur suivi afin de permettre le cas échéant de faire évoluer les orientations et objectifs inscrits dans le SCoT.

→ **L'arrêt du SCoT** le 27 février 2025 à Saint-Étienne-de-Montluc : moment solennel qui a vu l'adoption à l'unanimité de ce projet de SCoT, fruit de 27 mois de travaux, de débats entre les élus mais aussi de dialogue avec les partenaires et citoyens. Cette séance s'est déroulée en présence des conseils de développement de nos 5 intercommunalités.

→ **Le lancement de l'appel à projet « études expérimentales d'urbanisme favorable à la santé dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement »**, le 12 juin 2025 en visio-conférence, pour accompagner les intercommunalités et communes à concrétiser cette nouvelle approche dans leurs projets urbains. Cette action est conduite en partenariat avec l'Agence régionale de santé.

En marge des comités syndicaux du 8 novembre 2024 et du 27 février 2025, deux bureaux syndicaux ont également été organisés : ils ont permis d'émettre des avis sur la compatibilité de périmètres de protection d'espaces agricoles et naturels (PEAN) avec le SCoT et de lancer puis attribuer le marché public relatif à l'étude Sols et paysages au service de la planification (se référer à la partie « les études, en bref »).

Comité syndical du 8 novembre 2024 à Saint-Herblain © Stéphane Bellanger



Comité syndical du 19 décembre 2024 à Nantes © Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire



Comité syndical du 27 février 2025 à Saint-Étienne de Montluc : arrêt du SCoT à l'unanimité © Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire





Assemblée du territoire du 8 novembre 2024 à Saint-Herblain
à la Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions, siège de la CCI
© Stéphane Bellanger

TRAJECTOIRE 2050, Assemblée du territoire du 8 novembre 2024 : économies et territoires, entre métropolisation et justice spatiale, quel nouveau cycle ?

L'ambition de ce nouveau temps fort de notre démarche Trajectoire 2050 avait pour objectifs de revisiter les cycles de développement de la métropole Nantes Saint-Nazaire et d'imaginer ensemble le nouveau cycle en réinterrogeant la place et la diversité de l'économie à l'échelle de notre grand territoire.

Cette assemblée fut l'occasion de dévoiler les résultats de deux études conduites par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, celle consacrée à l'Économie Métropolitaine Ordinaire puis celle autour de l'intensification foncière et d'usages en parcs d'activités économiques.

Les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ont pu enrichir leurs connaissances et confronter leurs points de vue lors d'un débat organisé en présence de nombreux responsables de réseaux économiques du territoire.

Les intervenants

→ **Patrick Le Galès**, directeur de recherche au CNRS et professeur à Sciences Po au Centre d'études européennes et de politique comparée en sociologie, science politique et études urbaines, a présenté une mise en perspective mondiale et européenne de l'économie et des politiques d'aménagement, face à des crises structurelles (dérèglement climatique...) et conjoncturelles (covid...).

→ **Magali Talandier**, économiste, docteure en urbanisme et aménagement du territoire, a développé le concept et les réalités de l'économie métropolitaine ordinaire (voir le focus qui y est consacré pages 38 et 39).

→ **Pierre-Cécil Brasseur**, cofondateur de Synopter, a présenté l'étude « vers une intensification foncière des zones d'activités économiques » qu'il a menée pour le compte du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (voir le focus qui y est consacré pages 37 et 38).

Le panel des acteurs économiques qui ont apporté leur témoignage et partagé leur vision :

- **Marion Andro**, Co-présidente de Dirigeants Responsables de l'Ouest
- **Anne Brochard**, Chambre de Commerce et d'Industrie et Présidente de l'École de Design Nantes Atlantique
- **Frédéric Brangeon**, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- **Gaël Avenard**, Président du réseau Entreprendre
- **Marie-Ève Hamon**, Vice-présidente du Centre des Jeunes Dirigeants
- **Tristan Lucaleau**, Président de l'Association de DÉcarbonation Loire Estuaire
- **Geoffroy Verdier**, Co-Président des Écosolles



L'atelier des élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
© Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

→ Des élus mobilisés au service de la trajectoire

Atelier des élus

L'Atelier des élus, où se retrouvent 29 élus des cinq intercommunalités pour travailler sur les dossiers en cours, a de nouveau été très mobilisé sur la déclinaison du projet politique du SCoT dans le Document d'orientations et d'objectifs et dans le programme d'actions. Après 9 réunions en 2024, un atelier a eu lieu le 10 janvier 2025 pour rendre les derniers arbitrages et finaliser les documents du SCoT en vue de son arrêt en comité syndical.

Après l'arrêt du SCoT le 27 février 2025, les élus de l'atelier se sont réunis le 25 avril 2025 afin de

préparer ensemble les prochaines étapes de la mise en œuvre du SCoT, en anticipant les enjeux liés au renouvellement des équipes municipales en 2026, et la mise en place de la nouvelle gouvernance pour un pilotage agile de la trajectoire.

Un autre atelier a été organisé le 3 juillet, dédié cette fois-ci à l'expérimentation « Désirs d'habiter » où les élus ont débattu sur les premiers résultats de l'étude et ont pu apporter leur expertise de terrain (se référer à la partie « les expérimentations » pages 34 et 35).

Le Comité exécutif

Présidée par Johanna Rolland, le comité exécutif réunit les cinq présidents ainsi qu'un vice-président de chaque intercommunalité membre. Il est le lieu collectif de la gouvernance du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, le garant de la coopération continue entre les territoires du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire mais également le lieu d'arbitrage politique si nécessaire.

Après 2 premières réunions au 1^{er} semestre 2024, le comité exécutif s'est de nouveau réuni :

- **Le 19 septembre 2024** autour de la préparation de l'acte II de Trajectoire 2050 mais aussi des questions de coopération à l'échelle de l'estuaire de la Loire.
- **Le 24 janvier 2025** sur les derniers ajustements au dossier de SCoT à soumettre à l'arrêt, et sur le programme d'actions



Atelier des élus du 10 janvier 2025 à Saint-Étienne de Montluc
© Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire



Atelier des élus du 13 septembre 2024 à Vigneux de Bretagne
© Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Les visites inspirantes

Depuis la convention passée début 2023 avec l'association BRUDED, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire propose des « visites inspirantes », temps d'échanges et d'expériences sur des projets portés par des communes ou des intercommunalités. Au travers de témoignages et de récits d'expériences au plus près du terrain, les élus et agents du territoire, sont invités à découvrir des projets, de l'émergence de l'idée à la réalisation afin d'identifier les facteurs de réussite et les freins à lever collectivement.

→ Logements en cœur de bourg

La commune de La Chapelle-Launay a accueilli le 27 novembre 2024, une visite inspirante sur le thème des « logements en centre-bourg ménageant un cadre de vie de qualité ». Les élus capellaunésiens ont présenté leur démarche pour guider le développement communal avec une approche long terme et à 360°, et illustré plusieurs projets de création de nouveaux logements sociaux en cœur de bourg. Les nombreux

participants, élus et agents du territoire et des territoires voisins, ainsi que les partenaires (bailleurs sociaux, aménageurs, architectes conseil...) ont échangé sur les solutions techniques mais aussi humaines et partenariales, pour accueillir de nouveaux habitants, tout en garantissant les conditions d'un « vivre bien » en secteur périurbain et rural.



Échanges
à La Chapelle-Launay
lors de la visite inspirante
sur les logements
en centre-bourg,
le 27 novembre 2024
© Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



Visite inspirante sur la gestion durable des eaux pluviales, à Prinquiau, le 24 avril 2025
© Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

→ Gestion durable des eaux pluviales

Le 24 avril 2025 à Prinquiau, plus d'une trentaine d'élus et d'agents du territoire ont participé à une visite sur la « gestion durable des eaux pluviales ». Dans un contexte de dérèglement climatique où les aléas inondations s'accentuent, les participants ont pu échanger sur des solutions fondées sur la nature, dans une stratégie d'adaptation et d'atténuation, ce à l'échelle pertinente du bassin versant. Les élus de Prinquiau ont expliqué la démarche de la commune pour une gestion intégrée des eaux pluviales, avec l'accompagnement du Syndicat de bassin versant du Brivet et l'appui de bureaux d'étude spécialisés : étude et opérations de

déarrangement des bâtiments publics et privés visant l'infiltration à la parcelle ou le stockage temporaire de l'eau, opérations de renaturation (reméandrage de ruisseaux, création de noues, végétalisation des espaces publics...) sensibilisation des habitants, formation des agents, etc. Les échanges ont souligné que des solutions simples et efficaces sont possibles à condition de diagnostiquer et comprendre le fonctionnement hydraulique du territoire et de disposer de l'expertise adéquate en hydraulique urbaine, pluviométrie, fonctionnement des écosystèmes naturels et connaissance des sols.

Focus sur Trajectoire 2050

La Rencontre des estuaires

Le 16 mai dernier, dans une salle comble, s'est tenue la Rencontre des estuaires, le troisième acte de notre démarche Trajectoire 2050, accueilli au sein de l'espace Terre d'Estuaire sur la commune de Cordemais. Dans le droit fil de notre chapitre commun à nos deux SCoT sur l'estuaire de la Loire, cet évènement était organisé par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire en association avec le PETR du Pays de Retz.

Les élus des deux rives de l'estuaire de la Loire mais également de l'estuaire de la Seine - en présence d'acteurs économiques dont le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire et de représentants d'associations de la protection de l'environnement - étaient conviés à échanger autour des grands enjeux qui se concentrent dans ces espaces estuariens, accompagnés d'un panel de chercheurs venus enrichir la vision commune en débat.

Les estuaires sont des écosystèmes dynamiques, hybrides où l'eau, la terre, les humains entretiennent depuis toujours des relations ambiguës, faites de conflits d'usage et d'équilibres provisoires. Ils sont ainsi une véritable géographie vivante du compromis à animer, à réinterroger.

Le fleuve et son estuaire sont aujourd'hui au cœur d'aspirations multiples, les pressions croissantes sont connues. Alors, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a convoqué les sciences humaines, de la technique et de l'environnement pour accueillir la complexité et dépasser des visions trop souvent juxtaposées. La matinée fut introduite par quatre « cartes blanches » données à des chercheurs, permettant de saisir la complexité des espaces estuariens :

► **Bruno Marmirol**, directeur Mission Val de Loire patrimoine mondial Unesco, a permis de situer l'estuaire de la Loire dans son bassin versant mais également dans les différentes composantes du fleuve (hydrologique, patrimoniale, historique, sociale).

► **Simon Lery**, directeur du GIP Loire Estuaire, nous a présenté précisément les dynamiques environnementales de l'Estuaire de la Loire qui sont un héritage de l'action humaine et qui vont continuer à évoluer en fonction des choix futurs.

► **Céline Chadenas**, professeure de géographie à l'IGARUN, est venue nous présenter la synthèse des résultats de la thèse de Florian Drouaud, sur une approche sociale de l'adaptation au changement climatique de l'estuaire dans un contexte d'incertitude. Cette thèse, accompagnée par l'ADDRN et cofinancée par le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire développe et cadre, par l'entrée risque submersion et élévation du niveau marin, la nécessaire gouvernance à inventer, pour dialoguer autour des enjeux de l'estuaire.

► **Jean Debr**, professeur en urbanisme et aménagement à l'université Paris1-Panthéon Sorbonne, et membre du conseil scientifique de l'estuaire de la Seine, a donné à voir un aperçu de ces enjeux sur l'estuaire de la Seine, en présentant les modes d'organisation qui ont été mis en place pour aborder les deux injonctions contradictoires présentes, sous diverses formes sur la grande majorité des estuaires dans le monde : la préservation et l'intensification de la biodiversité et la réindustrialisation dans une stratégie de décarbonation.

Une première table ronde a été l'occasion d'un dialogue entre Johanna Rolland et David Samzun pour le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, Édouard Philippe, président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine et Dorothée Pacaud, vice-présidente du PETR du Pays de Retz, accompagnés de Bruno Marmirol, autour du sujet de la coopération territoriale dans les estuaires. Cette coopération est indispensable – en s'appuyant sur la légitimité des élus locaux – pour définir une vision commune et répondre aux enjeux complexes, parfois contradictoires, de notre estuaire véritable bien commun, voire « bien mixte » comme il fut abordé dans le débat.

La seconde table-ronde aura permis une « confrontation apaisée » entre des acteurs de l'estuaire de la Loire, notamment le Grand Port Maritime, l'Association des Industriels de Loire Estuaire (AILE) et France Nature Environnement, accompagnés par les chercheurs Valérie Lavaud-Letilleul, géographe, professeure à l'Université Paul Valéry de Montpellier et de Pierre Teissier, directeur du Centre François Viète d'histoire des sciences et des techniques de Nantes.



Rencontre des Estuaires du 16 mai 2025 à Cordemais
© Stéphane Bellanger

Réenchanter l'économie estuarienne

Tous ont reconnu la nécessité d'avoir une vision de long terme afin de permettre le « réenchantement » de l'économie et de l'aménagement dans un écosystème vital. Dans tous les cas, nous l'avons compris, il n'y a plus de solution simple à des problèmes complexes. La complexité des espaces estuariens, accentuée par un contexte de dérèglement climatique doit nous inciter à convoquer toutes les sciences, de l'environnement, des techniques, en s'appuyant davantage sur les Humanités. Ceci pour travailler avec des indicateurs partagés autour du nouveau référentiel commun qui doit être l'habitabilité et la robustesse.

En conclusion de cette rencontre des estuaires, l'équipe du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire était missionnée pour travailler à l'émergence d'un « véhicule léger », ébauche d'une gouvernance territoriale à l'échelle de notre estuaire.



L'exécutif
du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire
et la délégation ukrainienne
à Cordemais le 16 mai 2025
© Stéphane Bellanger



L'ambassadeur d'Ukraine et le Maire de Kherson
à la tribune le 16 mai 2025
© Stéphane Bellanger



Œuvre de Liliana Herdoiza dans le cadre
de l'exposition Atelier Loire du 16 mai 2025
© École des Beaux Arts de Nantes Saint-Nazaire

Un partenariat exceptionnel avec l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire

Initiée par l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et en partenariat avec Nantes Université, la chaire « Sous Le Paysage » engage plusieurs chantiers et dialogues entre les champs de l'art, des sciences de la terre et du vivant, pour développer un environnement de production d'œuvres et de recherches. L'originalité de ce projet résidant dans son ancrage sur des sites remarquables – et notamment l'estuaire de la Loire de Nantes à Saint-Nazaire – le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a souhaité l'associer à son événement « rencontre des estuaires ».



Beaux-Arts
Nantes
Saint-Nazaire

Nantes Université

Cette collaboration a donné lieu à :

- ▶ L'organisation d'un workshop en mouvement (sous forme d'une déambulation à bord d'un bateau-atelier) qui a permis à un groupe d'étudiants du site de Saint-Nazaire et du site de Nantes d'échanger, d'observer et d'expérimenter en commun avec, comme environnement et sujet, les paysages de l'estuaire de la Loire.
- ▶ La création d'une exposition des propositions artistiques des participants (sous différentes formes : photos, vidéos, sons, performances...) dont le vernissage a eu lieu le 16 mai à Cordemais.



PARTIE 2

**Le Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire,
pilote et animateur
de la révision du SCoT**

PARTIE 2

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, pilote et animateur de la révision du SCoT

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), projet politique du SCoT co-construit en 2023 par les élus de l'Atelier du SCoT, animé par Aziliz Gouez et Éric Provost, a été décliné en 2024 dans son volet règlementaire avec le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) et dans son volet opérationnel avec le Programme d'actions. Cet exercice a été réalisé en partenariat étroit avec les cinq intercommunalités du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et avec l'appui technique des deux agences d'urbanisme de Nantes et de Saint-Nazaire.

Le SCoT 3 fut présenté en Comité Syndical à travers 12 marqueurs, comme autant de repères partagés avec les élus du territoire pour définir la trajectoire. Au-delà des élus des intercommunalités et du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, l'exigence de co-construction du SCoT affirmée dès le début de la révision a été maintenue au travers d'une concertation animée auprès d'une diversité d'acteurs locaux.

→ Les 12 marqueurs du SCoT

1

Un pilotage de la Trajectoire entre confiance et agilité

Les incertitudes liées au changement climatique et à l'évolution des dynamiques territoriales requièrent une posture d'humilité en matière de planification à moyen terme et un pilotage fin, au plus près de l'évolution des dynamiques territoriales.

De nouvelles mesures, plus dynamiques, permettront de révéler les trajectoires inscrites dans le SCoT : amélioration de l'accès au logement, diminution des distances contraintes domicile travail, évolutions démographiques, etc. Au vu du suivi de ces trajectoires, les élus pourront faire évoluer le SCoT afin d'ajuster les orientations.

2

La justice territoriale, sociale et climatique comme ambition systémique

L'impératif de justice territoriale, sociale et climatique guide les orientations et objectifs opérationnels du futur SCoT.

Pour aller vers plus de justice territoriale, les élus ont choisi de distinguer le rôle de chaque type de polarité au sein d'une armature territoriale équilibrée. Ces polarités ont vocation à être le centre de vie des habitants, concentrant équipements et commerces du quotidien.

Pour aller vers plus de justice sociale, les élus ont choisi notamment de favoriser l'accès à un emploi à proximité de chez soi et de favoriser l'accès au logement pour tous.

Pour aller vers plus de justice climatique, les élus ont choisi de mettre la santé des habitants au cœur de tout projet urbain, en visant à réduire les îlots de chaleur, à anticiper et se prémunir contre les risques naturels ou à adapter les logements aux publics vulnérables.

3

La double armature – environnementale et territoriale – décisive dans l'adaptation au changement climatique

Le SCoT entend préserver et restaurer les capacités environnementales et paysagères du territoire. Les élus ont choisi de placer l'armature environnementale au même niveau que l'armature territoriale afin de définir un « espace juste et sûr », et d'en tenir compte dans les principes d'aménagement, avec une attention particulière aux vulnérabilités climatiques, sociales, environnementales, économiques.

La stratégie développée dans le nouveau SCoT vise à ne pas dépasser les limites environnementales localement, et à s'adapter face aux conséquences du dérèglement climatique. Cela suppose d'inverser le regard et de considérer les espaces naturels et agricoles comme essentiels au maintien du vivant. Chaque hectare doit être considéré comme précieux et préservé autant que possible. Cela passe également par une meilleure prise en compte des sols, du cycle de l'eau et des paysages à tous les niveaux de l'aménagement du territoire.

| © Martin Launay / Saint-Nazaire Agglomération



4

Un SCoT favorable à la santé globale des humains et des milieux

Les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire se sont fixé comme objectif de déployer un urbanisme favorable à la santé (entendue comme santé physique, sociale et mentale des populations, en lien avec la santé environnementale), qui minimise l'exposition des populations à des facteurs de risque (nuisances, isolement social, etc.) et maximise l'exposition à des facteurs de promotion de la santé (pratique d'activités physiques, accès aux espaces verts...)

Au travers des déterminants de santé (facteurs individuels, socio-économiques, environnementaux influençant l'état de santé d'une population), l'urbanisme favorable à la santé permet d'intégrer en amont de la conception des projets, les impacts sur la santé. Cette approche met la cohésion sociale et le bien être au cœur du projet et porte une attention particulière aux inégalités territoriales et sociales de santé et aux populations vulnérables.

5

Une trajectoire de sobriété foncière singulière et mature

La trajectoire inscrite au SCoT est mature parce que nos intercommunalités se sont déjà engagées depuis le SCoT2 dans une trajectoire de sobriété foncière. Elle est singulière parce que les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ont confirmé leur exigence partagée de poursuivre cette trajectoire vertueuse et d'atteindre la zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 dans l'esprit de la loi Climat et Résilience de 2021 (et ZAN2 de 2023).

Cette exigence s'accompagne, au-delà du compromis sur la trajectoire chiffrée de consommation foncière, d'un principe d'enveloppe foncière mutualisée. Cette enveloppe sera définie et animée dans le cadre de la future gouvernance du SCoT3 en veillant à une répartition solidaire des efforts entre intercommunalités afin d'atteindre l'objectif ZAN pour 2050.

6

Une volonté de participer à l'effort national d'atteinte de la neutralité carbone

Le SCoT Nantes Saint-Nazaire reprend et territorialise la stratégie nationale bas-carbone qui vise à atteindre localement la neutralité carbone en 2050.

Pour atteindre cette neutralité carbone, de grands objectifs sont fixés : développer les énergies renouvelables tout en encadrant leur production, décarboner les activités industrielles et les mobilités et améliorer la performance énergétique des bâtiments.

© Martin Launay / Saint-Nazaire Agglomération



© Christian Robert / Saint-Nazaire Agglomération



© Martin Launay / Ville de Saint-Nazaire

7

Savoir accueillir pour vivre bien

Les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaitent assumer leurs responsabilités en matière de dynamiques démographiques et d'emplois et ainsi de prévoir les logements et emplois pour permettre au plus grand nombre de vivre dignement et de manière autonome. Dans ce contexte, le SCoT fixe l'objectif d'améliorer la qualité de vie à l'échelle du bassin de vie en veillant à garantir les équilibres fondamentaux entre capacité d'accueil, qualité de vie, développement économique et régénération des ressources.

8

Le logement, première des dignités

Dans la continuité des SCoT précédents, le SCoT3 se fixe comme objectif d'assurer une production suffisante, adaptée de logements accessibles à tous, sur l'ensemble du territoire. Cette offre diversifiée - logement social, accession à la propriété, logement abordable – doit dans un premier temps permettre d'opérer le rattrapage nécessaire pour faire face à la crise actuelle du logement. Il planifie ensuite à partir de 2040 la création de logements – suivant une répartition accentuée pour les polarités structurantes et intermédiaires – qui devra être corrélée aux évolutions démographiques à l'œuvre.



11

Un chapitre commun avec le SCoT du Pays de Retz « bien vivre autour de l'Estuaire de la Loire, du Littoral et des marais »

Les deux SCoT du Pays de Retz et de Nantes Saint-Nazaire, dans un travail partenarial avec l'ensemble des parties prenantes concernées, affirment vouloir répondre conjointement aux enjeux communs suivants :

- ▶ co-construction d'une vision commune des enjeux estuariens
- ▶ gouvernance de l'eau douce comme un bien commun à questionner à l'échelle du bassin versant de la Loire et des sous bassins versants locaux
- ▶ protection des milieux humides et paysages associés et de leurs fonctionnalités écologiques
- ▶ prévention des risques
- ▶ enjeux portuaires et fonciers de l'activité économique liée au fleuve
- ▶ qualité des sols au service des stratégies alimentaires et agricoles
- ▶ développement des énergies renouvelables
- ▶ mobilités domicile-travail

9

Favoriser l'économie au service du territoire et des habitants

Le SCoT affirme son soutien aux filières économiques, de l'industrie et ses sous-traitants de l'économie métropolitaine ordinaire à l'économie sociale et solidaire, en passant par l'agriculture, garantes de la robustesse du territoire.

L'objectif est d'accompagner ces filières dans leur développement qualitatif – adossé à la formation, la recherche et l'enseignement supérieur - et dans leur adaptation aux transitions par des modes d'aménagement qui soutiennent ces évolutions.

En matière d'aménagement des espaces dédiés au développement économique, le SCoT3 met l'accent sur l'intensification des usages, dans les centralités et dans les zones d'activités économiques. Ceci pour réservrer les fonciers stratégiques aux entreprises qui en ont besoin et pour celles s'inscrivant dans la transition écologique du territoire.

10

Des mobilités décarbonées en lien avec le Service Express Régional Métropolitain

Le SCoT3 fixe comme objectif de faciliter la mise en place des mobilités décarbonées et durables et de limiter la dépendance à l'autosolisme, en s'appuyant notamment sur la structuration du Service Express Régional Métropolitain (SERM), qui organisera à l'échelle régionale toutes les mobilités structurantes : transport ferroviaire, cars express, liaisons cyclables interterritoriales, lignes de covoiturage à haut niveau de service.

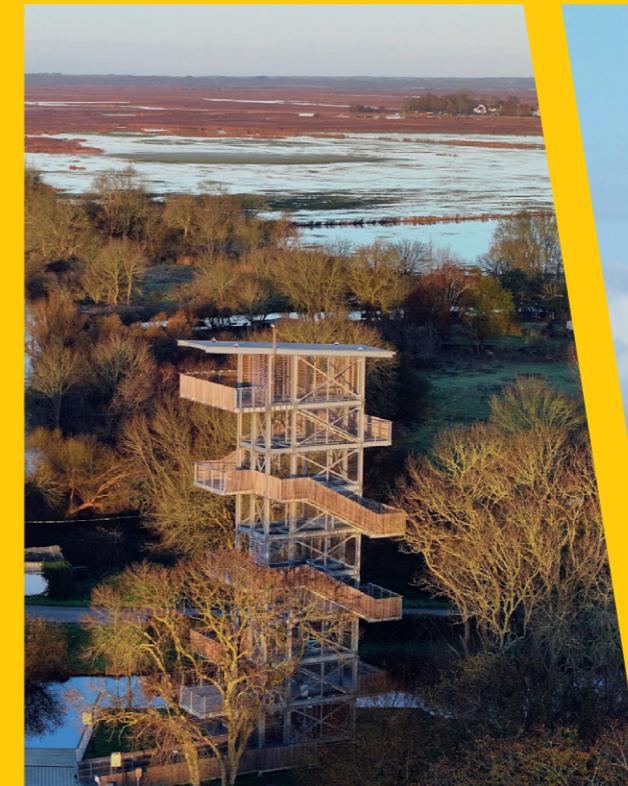
Le rôle et les usages des pôles d'échanges multimodaux doivent être renforcés pour garantir le bon fonctionnement du service de mobilités.

L'organisation territoriale multipolaire autour de centralités renforcées favorisera l'accès aux équipements et services de proximité et ainsi les déplacements doux et actifs, avec comme cobénéfice la promotion de la santé.

12

Un programme d'actions au service de la trajectoire

Le programme d'actions annexé au SCoT3, a pour objectif de traduire concrètement les ambitions fixées dans le SCoT, avec des actions de coopération, des expérimentations, un accompagnement de projets en ingénierie et en financement, des études ou observations.



© Bruno Bouvry / Ville de Saint-Nazaire



© Martin Launay / Ville de Saint-Nazaire



Atelier de travail avec les acteurs de la fabrique urbaine le 11 juillet 2024 à Saint-Herblain à la Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions, siège de la CCI
© Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire



Atelier Élus / Citoyens du 16 septembre 2024 à Vigneux de Bretagne
© Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

→ Un dialogue et une concertation au long cours pour partager le projet avec une diversité d'acteurs locaux

Suivant une exigence de co-élaboration et d'appropriation du futur SCoT, de nombreux échanges ont été animés avec **nos intercommunalités membres et leurs communes** tout au long des travaux d'écriture du document : échanges techniques réguliers avec les services et échanges politiques lors de débats ouverts en conseils communautaires et municipaux (interventions-débats dans les instances de chacune des intercommunalités et dans les conseils municipaux qui l'ont souhaité). Ces échanges ont permis une meilleure appropriation du document avant la période de consultation officielle.

En complément, une trentaine d'échanges ont été organisés avec **des institutions partenaires**, dont : services déconcentrés de l'Etat, Syndicat Loire Aval, Agence de l'eau Loire Bretagne, GIP Loire Estuaire, Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, Agence Régionale de Santé, Conservatoire du Littoral, Atlanticeau, Parc naturel régional de Brière, Département de Loire-Atlantique. Ces échanges ont donné lieu à des contributions pour l'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs tant dans la formulation des objectifs que dans le libellé des modalités.

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a également poursuivi les travaux avec **le groupe des élus municipaux et le panel citoyen** (mobilisés dès 2023), permettant d'éclairer l'écriture du SCoT d'une perception à hauteur d'habitants et d'apporter une expertise de terrain sur les politiques publiques. En complément d'un temps de pédagogie sur le projet, les échanges ont préparé l'appropriation des orientations du SCoT et sa « reprise » à l'échelle locale, en se projetant dans des actions concrètes que les élus et les citoyens pourraient porter, initier ou soutenir.

Enfin, un atelier de travail a été organisé avec les **acteurs de la fabrique urbaine privés et publics** : promoteurs, aménageurs, architectes, juristes, commerciaux, mobilisés en partenariat avec la CCI et les réseaux locaux de l'immobilier. Dans une logique de coresponsabilité et de lisibilité de la trajectoire, cette séquence a permis de partager les objectifs du SCoT pour favoriser des modèles d'aménagement et de construction plus sobres. Les travaux ont contribué à la rédaction des orientations, en testant les conditions de faisabilité à différentes échelles : bâtiment, îlot, quartier.

Conclusion

Depuis l'arrêt du SCoT lors d'un vote à l'unanimité en comité syndical de février 2025, les personnes publiques associées (Etat, Région, Département, chambres consulaires, territoires voisins, etc.) ont été sollicitées pour donner leur avis sur le SCoT. Ces avis ont été intégrés au dossier qui a été soumis à enquête publique de fin août à fin septembre 2025. À la fin de cette enquête, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire s'est vu remettre une synthèse de l'ensemble des contributions par la commission d'enquête, pouvant amener à des ajustements du projet de SCoT avant approbation en décembre 2025.

Réunion des personnes publiques associées le 18 mars 2025 à Nantes
© Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire





PARTIE 3

**Le Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire,
pour expérimenter
et accompagner
le changement**

PARTIE 3

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, pour expérimenter et accompagner le changement

→ Études en bref !

Le lancement d'une étude « sols et paysages au service de la planification »

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire met en avant l'importance de maintenir l'habitabilité du territoire dans un contexte de pression urbaine et de dérèglement climatique. Cette habitabilité nécessite de maintenir une mosaïque de biodiversité, de préserver la disponibilité et la qualité de la ressource en eau douce, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de pérenniser un tissu et des pratiques agricoles au service de l'alimentation des habitants. L'ensemble de ces besoins nécessite de maintenir autant que possible la multifonctionnalité des sols (support de biodiversité, potentiel agronomique, infiltration des eaux, stockage carbone...) partout où c'est possible, tout en respectant les objectifs d'accueil de population et de fonctions supplé-

mentaires nécessaires pour le bon fonctionnement des activités humaines locales (emplois, services, commerces, mobilités, etc.).

La présente étude vise dans un premier temps à faciliter la compréhension de la multifonctionnalité des sols dans toutes ses composantes. Un deuxième temps vise à expérimenter sur des sites de projets, en extension urbaine ou en renouvellement, comment prendre en compte cette multifonctionnalité des sols dans le processus d'urbanisation. Enfin, une troisième phase prévoit de capitaliser sur ces expérimentations pour mettre en exergue des modes de faire adaptés à des spécificités locales. Cette étude en cours sera finalisée au second semestre 2026.

Le 30 janvier 2025, quatre élus volontaires (Aziliz Gouez, Nantes Métropole, Éric Provost, Saint-Nazaire Agglomération, Sylvain Lefeuvre, Communauté de communes Erdre et Gesvres et Philippe Caillon, Pays de Blain Communauté) ont auditionné les 3 bureaux d'études qui ont répondu à la consultation lancée par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pour réaliser cette étude.

Ce jury d'élus, accompagnés par l'équipe du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, avait pour objectif de décrire les besoins des intercommunalités en la matière, d'écouter les démarches méthodologiques proposées par chacun des bureaux d'études pour en finir choisir la meilleure proposition technique et financière.

Sur leur proposition, et après délibération du Bureau syndical le 27 février 2025, c'est la société SCE qui a été retenue pour un montant de 99 600 € HT.

CETTE EXPÉRIMENTATION EST SOUTENUE
À HAUTEUR DE 80 000 € PAR L'ADEME



Auditions des candidats
à l'étude « Sols et Paysages »
le 30 janvier 2025 à Nantes
© Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire





Martin Vanier et Philippe Estèbe devant les élus du comité syndical le 14 octobre 2025 à Nantes
© Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Recherche action : S'entendre sur ce qui est juste et ce qui ne l'est pas

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est « territoire associé » à une recherche-action conduite par ACADIE (Xavier Desjardins, Philippe Estèbe, Clémentine Genet, Martin Vanier), CHOROS (Jacques Lévy) et l'IFOP (Jérôme Fourquet), sur le thème de la justice spatiale.

Cette recherche-action vise à expliciter et mettre en débat les principes de justice mobilisés par les habitants et les politiques publiques territoriales. Sont alors explorés - de manière combinée et concrète - les trois plans du débat sur la justice territoriale :

- ▶ Les principes de justice mobilisés dans l'appréciation des situations vécues, exprimés par les habitants à partir d'une enquête nationale menée auprès de 4000 foyers, par le consortium et par la tenue de focus groupes sur le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
- ▶ La fabrique des politiques publiques territoriales passée au crible du juste et de l'injuste avec les « fabricants » de politiques territoriales en mobilisant des responsables de services de nos cinq intercommunalités.
- ▶ La fabrique du récit politique de la justice spatiale par un temps d'échanges et de réflexion avec les élus lors d'un Débat de comité syndical.

Les résultats de ces travaux seront mis en discussion lors d'un séminaire de synthèse prévu le 8 décembre 2025.



Accompagnement et expérimentation autour des enjeux agricoles de transmission et d'habitat

L'agriculture est un secteur d'activité aux enjeux primordiaux (économie, alimentation, entretien d'espaces naturels...) confronté au défi considérable de la transmission. œuvrer à la résilience alimentaire du territoire suppose de garantir l'accès au foncier pour des projets nourriciers ; or cet accès est aujourd'hui un frein à la transmission agricole. C'est pourquoi le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a confié à la coopérative CAP 44 la réalisation d'une mission expérimentale sur la transmission agricole. En complément des accompagnements collectifs déjà existants, l'objectif est de comprendre et définir les conditions de réussite de la transmission des exploitations à partir de 3 « fermes test » sur les territoires de Saint-Nazaire Agglomération, Nantes Métropole et de la Communauté de communes Erdre et Gesvres, ceci en s'appuyant en particulier sur le dispositif de mise en réserve de fermes. La mission se caractérise par la mobilisation d'outils fonciers et juridiques, une ingénierie de projets, l'accompagnement et l'animation locale entre parties prenantes publiques et privées (dont cédants, propriétaires, exploitants futurs, collectivités et instances agricoles...) L'expérimentation intégrera les problématiques de consolidation d'unités agricoles et foncières viables, du développement de nouveaux ateliers, de l'habitat agricole et de la formation.

© Martin Launay / Saint-Nazaire Agglomération

→ L'expérimentation

« Désirs d'habiter » : des trajectoires de vie à la formulation d'une intensité urbaine désirable et possible

« Savoir accueillir pour vivre bien » est l'une des exigences fixées par les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pour notre grand territoire. Alors comment continuer d'accueillir, en offrant une qualité de vie et en favorisant la santé et le bien-être des habitants, tout en limitant notre étalement urbain ? Cette problématique est à l'origine de l'expérimentation « Désirs d'habiter », une recherche-action initiée en 2024, avec des résultats attendus fin 2025.

En complément des travaux déjà menés depuis plusieurs années sur la « densité », il s'agissait d'apporter un éclairage nouveau mobilisant des chercheurs en sciences sociales, autour de l'habitat défini comme « le logement et la vie qui va avec ».



Séminaire d'acculturation et de lancement de « Désirs d'habiter » avec les communes de l'expérimentation et les étudiants en design, le 18 novembre 2024 à l'École de design Nantes Atlantique
© École de design Nantes Atlantique

Cette mission s'est appuyée sur 4 communes d'expérimentation volontaires et lauréates de notre appel à projets : Saint-Étienne-de-Montluc, Saint-Mars-du-Désert, Trignac et Rezé. Lors d'enquêtes qualitatives auprès de 180 habitants entre novembre 2024 et mars 2025, le rapport intime à l'habitat a été interrogé, en s'intéressant aux trajectoires résidentielles, aux besoins réels, aux représentations et aux attachements. La parole collectée ouvre des possibles sur des formes d'habitat plus diversifiées que l'offre et les modèles actuels assez stéréotypés et qui se révèlent insuffisamment adaptés.

Au-delà des élus et agents des communes mobilisées, c'est toute une diversité d'acteurs et d'expertises qui ont été invités à coopérer : intercommunalités, conseils de développement, chercheurs et étudiants en design (voir encadré) et acteurs publics et privés de la fabrique urbaine. Ce travail de terrain et de confrontation entre différents points de vue, a permis d'ancrer les enseignements dans le réel, et de préparer un passage à l'échelle de notre grand territoire avec un argumentaire renouvelé et mobilisateur sur l'intensité de ville, de vie et de nature.

CETTE EXPÉRIMENTATION EST SOUTENUE PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES

BANQUE des TERRITOIRES

Enquête sensible sur les Désirs d'habiter avec l'École de design en novembre 2024 à la médiathèque de Trignac
© Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire



L'ÉCOLE DE DESIGN
Nantes Atlantique

Un partenariat sur-mesure avec l'École de design

Dans le cadre de « Désirs d'habiter », un partenariat a été mis en place avec l'École de design Nantes Atlantique, pour prototyper et tester des protocoles d'enquêtes sensibles, condition d'une écoute du rapport intime à l'habitat. Accompagnés par des encadrants sociologues, designers, urbanistes et architectes, 18 étudiants en master City design et Media design, ont conçu des protocoles pour « aller vers » les habitants, dans la rue, les espaces publics, les lieux de convivialité, à domicile... En novembre 2024, lors d'une première semaine en immersion, ils sont allés à la rencontre des habitants dans les communes de l'expérimentation, pour les interroger sur leurs perceptions, besoins et aspirations quant à leur habitat, aux différentes échelles (logement, quartier, commune, territoire) et dans ses différentes dimensions (cadre de vie, lieux et liens sociaux, parcours résidentiels...).

→ Zoom Économie

Le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Saint-Nazaire a mené deux études sur le sujet de l'économie territoriale. Tout d'abord, à l'échelle des zones d'activités économiques sous la forme d'une expérimentation puis, à l'échelle du territoire, sur le sujet de l'économie métropolitaine ordinaire. Les prestataires de chaque étude sont intervenus lors de l'acte II de Trajectoire 2050 le 8 novembre 2024.

Cette présentation succinte des résultats de ces deux études est l'occasion de mettre en avant un nouveau format de livrable, qui sera réalisé pour chaque nouvelle étude ou expérimentation du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire et disponible sur son site internet: les FOCUS. Ces derniers se veulent synthétiques et graphiques, résumant et relevant les éléments saillants des livrables exhaustifs.

Ces deux sites ont été étudiés pour comprendre les spécificités et les fonctionnements, ainsi que leur niveau de « contribution » à l'écosystème local, en termes quantitatifs mais aussi qualitatifs : emplois, fiscalité, emprises au sol, qualité d'usage, notoriété...

Des possibilités d'intervention ont été identifiées et modélisées, en tenant compte des tènements fonciers en place et de leur évolution possible ou souhaitable, et en explorant plusieurs pistes, combinables : du scénario de la « table rase », à l'option « combler les vides », en passant par le « stockage extérieur repensé », « l'extension des bâtiments existants », etc.

Au-travers de cette expérimentation, c'est la « vision » désirée des usages du foncier qui a été interrogée dans les ateliers de travail avec les élus et les services des collectivités concernées : comment esquisser ce que pourrait devenir la zone d'activités dans 10 ou 15 ans ? Agir sur le foncier économique existant dont 85 % est privé, implique de « faire ensemble » et de repenser les modes opératoires et les modes d'intervention des collectivités et des entreprises.

Intensification foncière et d'usages des zones d'activités

Cette mission expérimentale confiée à Synopter et réalisée en 2023 et 2024, a permis d'explorer le champ des possibles et les conditions de réussite d'une démarche d'intensification foncière et d'usages des zones d'activités économiques.

Les zones d'activités offrent de formidables opportunités de densification, d'optimisation et d'intensification foncières et immobilières. Au-delà de l'impératif de moindre consommation foncière, la mission visait à mettre en lumière de nouvelles approches d'animation et de gestion des zones. Ce nouvel usage du foncier contribuera en effet à relever les défis des transitions écologiques, économiques et sociales : faire face au changement climatique et à la raréfaction des ressources, répondre aux évolutions sociétales (rapport à l'emploi, qualité de vie au travail...) et aux besoins socio-économiques de coopérations et synergies entre entreprises.

Deux sites ont fait l'objet de l'expérimentation, présentant des profils différents : Le parc d'activités des Blûchets en entrée de Blain et à proximité de zones d'habitat, et le parc d'activités Erette Grand'Haie à Grandchamp-des-Fontaines, le long de la RN 137.

→ EXTRAITS

 Cette nouvelle trajectoire s'inscrit en rupture avec la logique linéaire « aménagement / commercialisation ». Elle redonne au gestionnaire un véritable rôle de pilote, de stratégiste et de coordinateur de l'ensemble des dynamiques et des dimensions. Le gestionnaire doit donc construire une stratégie d'intervention opérationnelle qui repose sur 3 grandes composantes : les usages / les lieux / les acteurs. Il n'y a pas véritablement de hiérarchie entre ces composantes. Si l'ACTION D'INTENSIFICATION émerge généralement des « usages souhaitables », il est également possible de partir d'un « lieu à haut potentiel » ou même d'une nouvelle idée issue de l'implication des acteurs économiques.





Magali Talandier présentant les résultats de son étude aux élus du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire lors de l'acte II de « Trajectoire 2050 » en novembre 2024.
© Stéphane Bellanger

→ EXTRAITS

Ainsi, la complétude du modèle économique local repose sur une segmentation des fonctions par territoire et par conséquent, par une interdépendance économique forte. Cette configuration forge la base d'un système économique territorialisé particulièrement résilient. Le territoire connaît également des mutations importantes, de façon assez évidente dans le domaine de l'industrie ou des commerces, mais également dans celui de l'EMO. Ces changements doivent être anticipés et accompagnés pour assurer la robustesse du modèle Nantes-Saint-Nazaire.



L'économie métropolitaine ordinaire

C'est grâce aux recherches et travaux de Magali Talandier, économiste, docteure en urbanisme et en aménagement du territoire, que le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a décidé de révéler à l'échelle de son territoire ce sujet économique majeur et pourtant invisibilisé.

Effectivement, l'Économie Métropolitaine Ordinaire (EMO) repose sur la remise en question d'une conception quelque peu élitiste des métropoles et d'une vision binaire de l'économie des territoires qui se cantonne à observer les évolutions de la sphère dite productive et de la sphère dite préentielle. Ainsi, l'EMO qui n'est ni liée à la consommation des ménages, ni exportatrice, globalisée et reste de ce fait hors des radars de l'analyse économique territoriale.

Elle se caractérise pourtant comme une activité de « back office » permettant au « front office » d'être performant, en proposant une offre de services aux activités exportatrices (production, industrie, recherche et développement, etc.) et de consommation préentielle (commerces, services à la personne, etc.). Il s'agit de mettre en exergue cette invisibilité statistique et d'avoir un nouvel angle, sans doute plus précis, dans la décomposition des emplois et de l'analyse économique qui y est liée.

Car à l'échelle du territoire du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, avec près de 170 000 emplois salariés privés en 2022, soit 44 % de l'ensemble, l'EMO constitue la première sphère économique du territoire. Nantes Métropole affiche des taux d'EMO parmi les plus élevés en France (47,6 % de l'emploi local pour la Métropole).

L'évolution de l'emploi sur le territoire du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire a connu une croissance « exceptionnelle » entre 2009 et 2019, entre les deux crises (Subprimes et Covid19) : +22,8 % quand la France n'était qu'à +5,1%. Et, depuis 2006, ce sont les activités de l'EMO qui ont créé le plus d'emploi et ce, sans commune mesure. Compte-tenu de ces crises et de cette croissance d'emploi spécifique, il est possible d'affirmer que l'économie du territoire du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire possède une forte capacité de résilience.

→ Nos complices



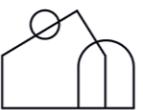
La Fédération nationale des SCoT

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire contribue aux travaux de la Fédération nationale des SCoT et a notamment activement participé à l'organisation et à la production relative à la Conférence Régionale des SCoT. La participation à la Fédération nationale des SCoT en région Pays de la Loire est essentielle afin d'accorder les politiques publiques avec les territoires de SCoT voisins et apporter au-delà des limites administratives, des réponses concrètes aux élus, habitants et entreprises.



Le monde universitaire

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite s'ouvrir et collaborer davantage avec le monde universitaire afin de rapprocher le monde de la recherche et de la formation avec celui de nos territoires, au service de nos projets. En 2024 et 2025, les rencontres s'organisent avec l'Université de Nantes, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, l'IGARUN (Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes) ou encore l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire.



EPF
de Loire
Atlantique

L'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique (EPF)

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et l'EPF partagent la volonté de coopérer sur des enjeux communs. Dans la continuité des travaux précédents, l'EPF est partenaire de plusieurs démarches : une nouvelle étude d'intensification foncière et d'usages dans les zones d'activités économiques en Estuaire et Sillon, et le schéma d'accueil des entreprises en Pays de Blain.



La Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire

Elle a actualisé le diagnostic commercial pour la modification n°3 du SCoT et formulé des perspectives d'évolution. Elle a accompagné également le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans l'organisation de la concertation sur la révision du SCoT (en 2024, un atelier de travail avec les acteurs de la fabrique urbaine).



La Maison de l'Architecture

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a signé une convention d'adhésion et de soutien aux actions d'amélioration de la connaissance du patrimoine portées par la Maison de l'Architecture.



Novabuild

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire adhère, avec 400 acteurs de la construction (bâtiment et travaux publics), de l'immobilier et de l'aménagement, à Novabuild, autour des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique et de préservation de la biodiversité et des ressources dans la construction.



Air Pays de Loire

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a décidé en 2022 d'adhérer à Air Pays de la Loire afin que le Pays de Blain puisse bénéficier de la base de données de cette association via l'inventaire annuel des consommations d'énergie, productions d'énergie renouvelable, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et ainsi avoir une vision à l'échelle du Pôle.

La cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux (COPRE)

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a conclu une convention avec Nantes Métropole permettant l'extension du territoire d'intervention de la COPRE aux 61 communes du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire qui peuvent dorénavant bénéficier de ce service spécialisé, dédié à la lutte contre les pollutions et atteintes environnementales.



Bruded

BRUDED est une association de communes et d'intercommunalités rurales, périurbaines, littorales et urbaines, en Bretagne et Loire-Atlantique. Son but est de favoriser concrètement la prise en compte du développement durable dans la politique locale, notamment en matière d'aménagement urbain, habitat et équipements publics. Dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuelle, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et BRUDED proposent notamment des « Visites inspirantes » : temps de visites et échanges d'expériences sur des projets concrets.



Comité 21

Le Comité 21 fédère les acteurs du développement durable en France, en regroupant des collectivités locales, des entreprises, des associations, des établissements d'enseignement supérieur et des citoyens. Son action se décline au niveau national et en région, en particulier avec le Comité 21 « Grand Ouest » auquel le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a décidé d'adhérer en 2024. C'est le Comité 21 Grand Ouest qui porte les travaux du GIEC des Pays de la Loire. En 2024 et 2025, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est notamment intervenu lors de sessions de formation organisées à Nantes, par le Comité 21, en partenariat avec le CNFPT, afin de partager la manière dont le SCoT en révision intègre le concept « Une seule santé ».

→ Budget et moyens



L'organisation technique

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est composé d'une équipe technique de 5 personnes qui a pour missions de développer les actions et assurer le fonctionnement de l'établissement public. Elle est mobilisée autour des trois piliers du projet : l'animation d'un espace de coopération au service d'une vision partagée, la planification de l'organisation du territoire ainsi que l'accompagnement au changement par l'expérimentation.

L'équipe (de gauche à droite) : Alex Guillet, Lise-Armelle Bergonzi, Frédéric Vasse, Bertrand Girard, Stéphanie Arnaud
© Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire



La gouvernance politique

→ INSTANCE	→ COMPOSITION	→ RÔLE
Comité syndical	53 délégué·es désigné·es par les intercommunalités membres	<i>Instance de décision, organe délibérant</i>
Bureau syndical	22 élue·es élue·es par le Comité syndical	<i>Instance de décision par délégation du Comité syndical</i>
Comité exécutif	Les 5 président·es des intercommunalités + 5 vice-président·es désigné·es par le Comité syndical	<i>Instance de pilotage stratégique</i>
Atelier des élue·es	29 élue·es désigné·es par les intercommunalités	<i>Instance de débat et de réflexion autour du projet « Trajectoire 2050 » et du SCoT</i>

Le Budget

	Réalisé 2024	Prévu 2025
Dépenses	1487047 €	1404196 €
Recettes	1659359 €	

Participations financières des EPCI pour 2025

Afin de participer aux efforts budgétaires demandés aux collectivités, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a réduit en 2025 de 100 000 € l'enveloppe globale de participations financières de ses intercommunalités membres.



Nantes
Métropole

784 017 €



Saint-Nazaire
Agglomération

171441 €



Erdre et Gesvres
Communauté de Communes

53 610 €



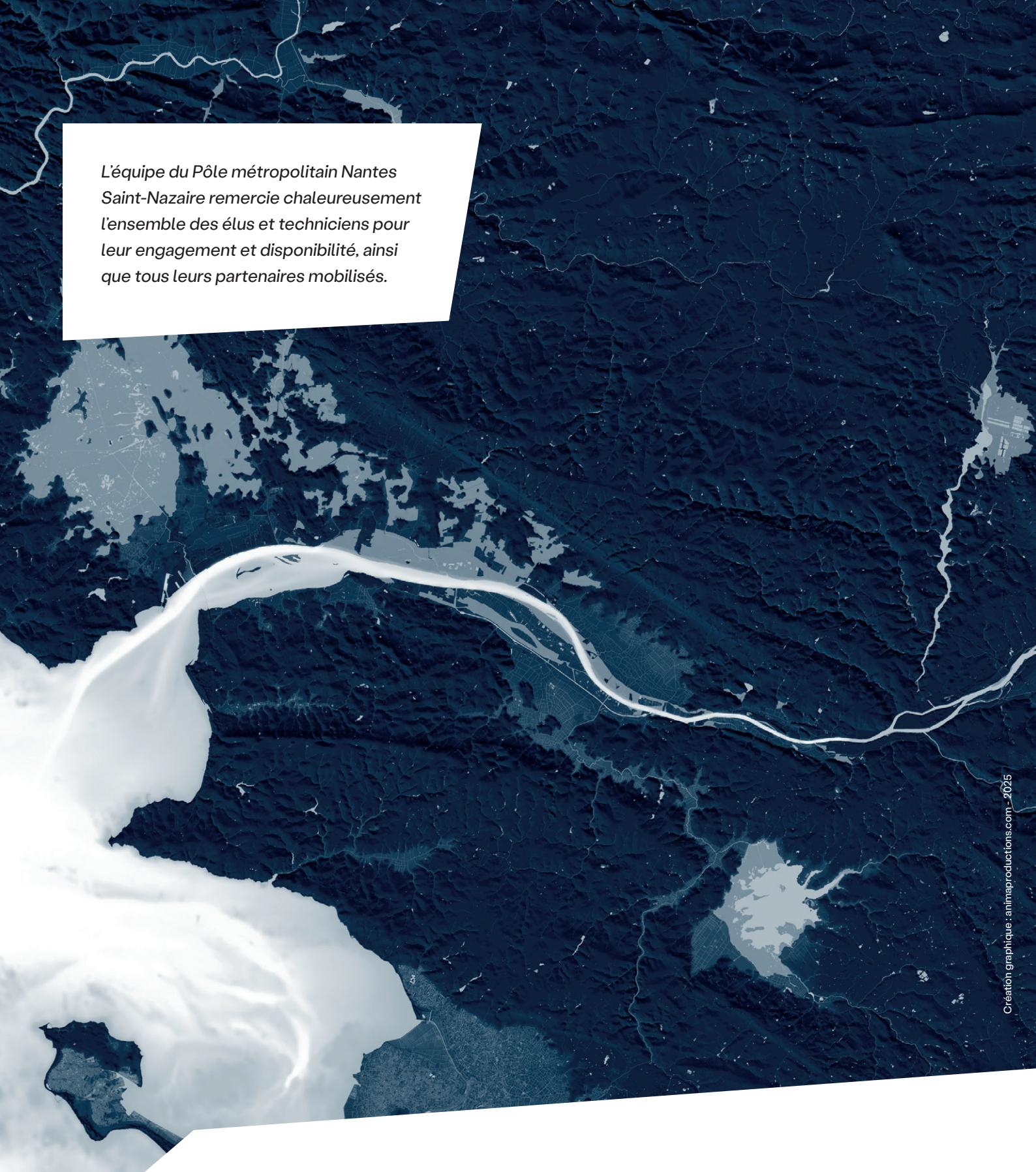
Estuaire et Sillon
Communauté de Communes

41 437 €



Pays de Blain
Communauté

13 065 €



L'équipe du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire remercie chaleureusement l'ensemble des élus et techniciens pour leur engagement et disponibilité, ainsi que tous leurs partenaires mobilisés.

**Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire**

2 cours du Champ de Mars
44923 Nantes cedex 09

Nantes Métropole
Saint-Nazaire Agglomération
Erdre et Gesvres
Estuaire et Sillon
Pays de Blain Communauté

Retrouvez toute l'actualité
du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire sur
www.nantessaintnazaire.fr

**Pôle
métropolitain
Nantes — Saint-Nazaire**